

Changement nom de famille de mon fils

Par virginie, le 07/07/2010 à 14:18

Bonjour,

J'ai un garcon de 8 ans qui n'a pas été reconnu à sa naissance par son pere biologique. je suis maintenant mariée et mon mari a reconnu mon fils en mairie mais il ne porte toujours pas notre nom de famille. Quelles demarches dois je faire pour qu'il ait le meme nom que nous? Merci d'avance.

Virginie

Par amajuris, le 07/07/2010 à 18:05

bjr,

l'enfant (né avant le premier janvier 2005) porte le nom de celui des parents qui l'a reconnu le premier.les parents peuvent établir, sous certaines conditions, une déclaration de changement de nom devant l'officier d'état civil où demeure l'enfant.

vous pouvez choisir soit le nom de votre mari ou accoler les 2 noms.

autre solution adopter la solution du nom d'usage (comme le fait une femme mariée).

cdt

Par virginie, le 07/07/2010 à 22:45

Merci beaucoup pour vos éléments de réponse!

Comment fait on pour adopter la solution du nom d'usage?

J'avoue que je suis un peu perdue car quand mon mari est allé reconnaitre mon fils dans la mairie de son lieu de naissance, on lui a dit que la seule solution pour qu'il change de nom etait de faire une demande au garde des sceaux, le peu de conviction de cette personne m'a fait douter de la véracité de ses propos...

Merci encore.

virginie